2026/131
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 7.1 : Décisions budgétaires
26.D.098

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 25 septembre 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 18 septembre 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

Pouvoirs : G.GOURDEL donne pouvoir à D.LELUBEZ, A.VAGNER donne pouvoir à R.LEBARBIER

Secrétaire de séance : V. DALBIN

Canton Jeune : animateur supplémentaire.

La gestion du temps de la restauration scolaire relève d'une organisation méthodique. Ainsi, de 12h à 13h30, les élèves passent en plusieurs groupes alternant temps de repas et d'animations. Si les effectifs d'encadrement des repas sont suffisants (1 adulte pour 12 enfants), ceux de l'animation sont contraints (1 adulte pour 25 enfants, soit 2 adultes au total pour 56 enfants).

Ainsi, sur demande du service scolaire, M. le Maire propose au conseil de fournir un animateur supplémentaire afin de donner plus de souplesse au fonctionnement de ce temps de restauration.

Cet avenant, conclu au bénéfice de Canton Jeunes, est d'un montant de 1 596 €.

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 21 septembre 2026,

M. le Maire demande au conseil d'accepter ce 7e avenant sur la DSP de Canton Jeunes.

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260925-26D098-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Après délibération,

19	Pour	
0	Contre	
0	Abstention	
19	Votants	

Le conseil municipal valide à l'unanimité cet avenant à la DSP de Canton Jeunes.

La secrétaire de séance,

V.DALBIN

Le Maire,

F.BRISSET

MAIRIE DE LAMANVILLE 50340

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260925-26D098-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026